

CONSEIL MUNICIPAL 2017-06

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

<i>Etaient présent-e-s :</i> M Raymond BORT Mme Nadine DAX M Michel ESPINASSE M Gaëtan LONGO Mme Nathalie MARSOT M Patrick MÉGRIER	<i>Excusé-e-s donnant procuration</i> M Philippe CAPDEVILLE à M Patrick MEGRIER M Arnaud AUGIER à Mme Nathalie MARSOT M Alain BESCOP à M Raymond BORT <i>Absent-e-s :</i> Mme Magalie BENSIMON
	Secrétaire de séance : Nathalie MARSOT

Le dernier Compte-rendu du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

6.1 – Répartition du F.P.I.C.

L'avis du Conseil Municipal devient automatiquement favorable du fait du dépassement du délai pour délibérer.

6-2 : Transfert de la compétence Jeunesse et planification

Après délibération le conseil décide d'approuver les rapports de la commission d'évaluation des charges, de fixer les attributions de compensation telles que décrites dans les tableaux présentés, pour l'année 2017.

Soit pour clermont savès :

-1 351 euros

-1 241 euros pour la planification

- reste au titre de l'attribution de compensation 6 308 € pour l'année 2017

6-3 : Achat de parcelles à M Florian LONGO et M Denis BARON

M Longo, indirectement concerné par la délibération, ne prend pas part aux débats ni au vote.

Afin de garder une emprise suffisante sur la voirie, la commune a acheté une bande de terrain en bordure de voirie :

A Monsieur Denis BARON :

- chemin du MAGNAS pour une surface de 147 m²
- chemin du CARREROT pour une surface de 36 m²

A Monsieur Florian LONGO :

- chemin du MAGNAS pour une surface de 29 m²

Le prix d'acquisition a été fixé à 0.50 centimes du m²

6-4 : Approbation des statuts et retrait de communes du Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts du Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents.

Les communes de SAINT ANDRE, SARAMON et THOUX sont situées en hors du bassin versant de la Save. N'ayant plus d'intérêt à adhérer au SGSA, elles ont délibéré pour demander leur retrait du Syndicat. Les membres de l'assemblée acceptent le retrait des communes de SAINT ANDRE, SARAMON et THOUX du S.G.S.A.

6-5 : Convention cadre pour la mise en place d'entente intercommunale entre la ville de L'Isle-Jourdain et Clermont-Savès

Les services techniques de la commune de l'Isle-Jourdain interviennent pour le compte de la commune de Clermont-Savès à diverses occasions : festivités, montage et démontage de chapiteau et du podium....

Afin de mettre un cadre juridique à ces interventions, il est proposé un projet de convention d'entente intercommunale entre la commune de l'Isle-Jourdain et la commune de Clermont-Savès.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la mise en place de la convention d'entente intercommunale entre la commune de l'Isle-Jourdain et la commune de Clermont-Savès pour une durée de trois ans et notamment les conditions financières fixée dans l'article 3 au taux horaire de 27 euros

6-6 : Convention pour la mise à disposition de l'agent communal à la commune de Razengues.

Les services techniques de la commune de Clermont-Savès interviennent pour le compte de la commune de Razengues à diverses occasions : festivités, montage et démontage de

Afin de mettre un cadre juridique à ces interventions, il est proposé un projet de convention d'entente intercommunale entre la commune de Clermont-Savès et la commune de Razengues.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la mise en place de la convention d'entente intercommunale entre la commune de Clermont-Savès et la commune de Razengues pour une durée de trois ans et notamment les conditions financières fixée dans l'article 3l au taux horaire de 20 euros.

6-7 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Monferran-Saves.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Monferran-Savès pour un montant total de 4 420.88€

6-8 : Accord de la garantie à hauteur de 10 % sur le prêt d'un montant de 752 000 € souscrit auprès de la caisse de dépôt et consignation par l'O P H G

Le conseil approuve à l'unanimité l'accord de la garantie à hauteur de 10%

Point supplémentaire : Décision modificative n° 03 Subventions –

Le Conseil Municipal décide d'allouer une aide de 300 euros en faveur des victimes de l'ouragan Irma.

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 500 € à l'Association locale sportive : Objectif Boxe.

Fin de séance à 22 h 00

Gaëtan LONGO
Maire